



# FORMATION



## EMPLOYEURS DE MAIN D'OEUVRE

# ETABLIR SON DUER EN CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION

Lundi  
15  
février  
2021

### Programme :

- > Connaître les réglementations en matière de sécurité au travail et leurs enjeux
- > Savoir identifier les risques et les facteurs d'exposition aux risques des différents ateliers et activités
- > S'approprier l'outil «SYSTEMA», être capable de rédiger son DUER + fiches d'exposition des salariés
- > Mesurer l'impact de l'organisation du travail et la gestion des Ressources Humaines sur la prévention
- > Se protéger par des mesures de prévention simples et efficaces

Frais de participation : 29.17 € HT/exploitation (repas non compris) \*  
Formation ouvrant droit au crédit d'impôt formation



Droit d'usage au logiciel en ligne SYSTEMA : 105 € ht (10% de remise pour les adhérents FDSEA)

1 JOUR 9h30 - 17h30 (7h) - Maison des agriculteurs, 9, rue Jean Grémillon 72000 LE MANS

Animatrice : Edith CHASSERIAU, Juriste - service employeur de main-d'oeuvre FDSEA. Session limitée à 8 participants et ouverte à partir de 6 stagiaires

## INSCRIPTION FORMATION «ETABLIR SON DUER EN CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION» · 15 FÉVRIER 2021

à retourner sous huit jours à : ADIAC - La Maison des Agriculteurs - 9 rue Grémillon -  
72013 Le Mans Cedex 2 - Tél. 02 43 43 68 66 - Email : anne.desormiere@plus.agri72.com

Nom et prénom : ..... Dénomination de l'exploitation : .....

Adresse : ..... Code Postal : .....

Ville : ..... Tél : ..... E-mail : .....@.....

Nombre de participant(s) : ..... Date de naissance : .....



### \* CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – ACTIVITÉ FORMATION

\*Frais de formation : prix établi pour les contributeurs VIVEA à jour de leurs contributions formations VIVEA collectées par la MSA, et sous réserve de l'accord de financement VIVEA. Pour les non contributeurs VIVEA ou salariés d'exploitation agricole, nous consulter.

Nous, Organisme de Formation, nous nous engageons à :

- vous adresser une confirmation de votre inscription au moins 5 jours ouvrés avant le début de la formation
- vous avertir au minimum 2 jours ouvrés avant le début de la formation en cas d'annulation (sauf cas de force majeure)
- ouvrir la formation sous réserve d'un nombre minimum de 6 stagiaires et 12 maximum

Vous, stagiaire, vous vous engagez à :

- nous avertir au plus tard 2 jours ouvrés avant le début de la formation en cas d'annulation de votre part (sauf en cas de force majeure)
- nous adresser le règlement du stage au plus tard le jour de la formation

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les accepter.

L' Organisme de Formation

ADIAC

Responsable Formation

A.D.I.A.C.  
La Maison des Agriculteurs  
9 rue Jean Grémillon  
72013 Le Mans Cedex 2  
Tél. 02 43 43 68 66 - Fax 02 72 88 98 30

Le stagiaire

Nom et prénom

Le

ADIAC (N° organisme de formation 52 720060072) :

La Maison des agriculteurs – 9 rue Jean Grémillon 72 013 LE MANS CEDEX 2 – Tél. : 02 43 43 68 68 – www.agri72.fr